



PROCES-VERBAL

de l'Assemblée communale du 6 avril 2023

Présidence : M. David Fattebert, Syndic

Citoyens présents : 26 citoyens y compris le Conseil communal
majorité absolue à 14
Pour les comptes, 21 citoyens, majorité absolue à 11

Préambule

A 20h00, M. le Syndic au nom du Conseil communal déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

L'assemblée communale a été légalement convoquée selon l'art. no 12 de la loi sur les communes.

Tractanda :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2022**, ne sera pas lu, à disposition au bureau communal et sur le site internet.
2. **Election d'un nouveau membre de la commission financière**
3. **Comptes de fonctionnement et des investissements 2022**
4. **Crédit additionnel pour la révision du Plan d'aménagement local (PAL)**
5. **Adaptation des statuts de l'Association du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)**
6. **Divers**

M. le Syndic nomme deux scrutateurs, M. Jean-Paul Sponar et M. Stéphane Pasquier.

MM. Bruno Waegli, Benoît Mesot et Frédéric Oberson sont excusés.

M. David Fattebert souhaite la bienvenue à Mme Isabelle Seydoux, future administratrice des finances à partir du 1^{er} mai prochain.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2022, il n'est pas lu, car il était à disposition au bureau communal.

L'assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

M. Fattebert rappelle que l'assemblée est enregistrée à des fins de rédaction, celui-ci est détruit lorsque le procès-verbal est rédigé.

2. Election d'un nouveau membre de la commission financière

M. Philippe Chatagny a quitté la commission financière pour des raisons personnelles. M. Bruno Waegli est proposé comme membre de la commission financière. Comme il n'y a pas d'autres candidats dans la salle, M. Fattebert propose de passer au vote.

M. Bruno Waegli est élu à l'unanimité.

3. Comptes de fonctionnement et des investissements 2022

M. le Syndic présente les comptes de fonctionnement 2022. Il donne quelques informations complémentaires.

Administration, plus de charges pour les frais bancaires et postaux, budgétisés à Fr. 1'000.- pour des charges de Fr. 3'141.36 liés aux intérêts négatifs.

Ordre public, Fr. 12'591.15 pour la Protection civile, ceci correspond au complément de la provision des abris PC qui doit être versé au Canton.

Enseignement et formation, cycle scolaire obligatoire, bâtiments scolaires; dorénavant les comptes de l'école primaire ne seront plus présentés de cette manière, ils seront dans le futur, gérés par l'association ASCGM. Les libellés du budget ne correspondent pas avec les libellés des charges. Les frais d'organisation du camp de ski sont gérés par la Commune du Châtelard, charges à Fr. 77'372.72 pour un budget de Fr. 50'000.- ce qui correspond à une augmentation de Fr. 27'372.72. Pour le Cycle d'orientation de la Glâne rien de particulier à signaler.

Culte, culture et loisirs, Sport et loisirs, une légère augmentation pour les subventions aux sociétés locales avec des charges à Fr. 5'117.70

Santé, pas de grosses différences avec le budget, charges à Fr. 161'410.65 pour un budget à Fr. 165'540.50

Affaires sociales, rien de particulier à signaler.

M. Fattebert souligne le bon fonctionnement des associations de district et la bonne maîtrise des coûts.

Transports et communications, routes communales et génie civil; le salaire du personnel est plus bas que budgétisé avec des charges de Fr. 4'635.55 pour un budget de Fr. 8'000.- qui se tient avec les charges 2021. Le poste des charges de l'entretien des routes est parfaitement maîtrisé. Un nouveau local pour le stockage du sel est recherché.

Protection et aménagement de l'environnement, l'approvisionnement en eau doit être équilibré à 100%, raison pour laquelle une réserve de Fr. 948.10 a été attribuée.

En ce qui concerne les eaux usées, un montant de Fr. 3'894.75 a été sorti de la prévision afin d'équilibrer le compte de fonctionnement. Le compte « Achat des sacs poubelles » correspond aux sacs pour la vente à la déchetterie ainsi qu'aux sacs offerts aux parents des nouveau-nés.

Economie, Agriculture, un montant de Fr. 5'000.- a été budgétisé pour l'entretien des routes forestières, celui-ci a été utilisé pour l'entretien du sentier des sculptures à hauteur de Fr. 4'430.25. En ce qui concerne le Dénéant rien de particulier à communiquer.

Finances et impôts, impôts, Selon le rapport de la Fiduciaire Fiduconsult, les rentrées d'impôts sont sous-estimées. Produits pour les impôts sur les prestations en capital de Fr. 12'339.10. Les rentrées d'impôts pour 2022 se montent à Fr. 719'547.- budgétisées à Fr. 650'000.-, impôts sur la fortune budgétisés à Fr. 80'000.- pour une rentrée de Fr. 98'848.30, prestations en capital, rentrée de Fr. 12'339.10 budgétisées à Fr. 1'000.- Augmentation de la contribution immobilière pour un montant de Fr. 98'042.60 budgétisée à Fr. 95'000.-. Rentrée d'impôt sur les mutations de 22'695.05 ainsi qu'une rentrée de Fr. 75'669.70 sur les gains immobiliers, ce qui correspond à une rentrée inhabituelle d'environ 98'000.- Légère augmentation sur la part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur pour des produits de Fr. 40'832.40 budgétisée à Fr. 37'000,- Immeubles du patrimoine financier, entretien et rénovation du bâtiment locatif, charges de Fr. 17'824.50 qui correspond à la rénovation des tablettes de fenêtres, dégâts d'eau dans le studio et la salle ainsi que le changement des armoires de la buanderie pour un montant de Fr. 17'824.50 budgétisé à Fr. 5'000.-. Entretien du domaine communal, charges de Fr. 9'446.40 (recours cantonal contre l'autorité foncière qui sera remboursé en partie en cas de gain de cause).

Le résultat de l'exercice sont des charges de Fr.1'361'615.77 pour des produits de Fr. 1'694'457.67 aux comptes de fonctionnement 2022.

Ce qui résulte à un excédent de revenu de Fr. 332'841.90

M. le Syndic demande s'il y a des questions.

Comptes d'investissements

Un seul investissement ouvert pour 2022, soit l'étude pour l'étude préliminaire pour la nouvelle école commune. Sur les 18'000.- votés en assemblée nous avons utilisé Fr. 7'844.05.

Le crédit d'engagement encore ouvert est le plan des infrastructures d'eau potable.

Bilan

Patrimoine financier : pas d'amortissement, il y a l'école, le domaine, le café, les parchets, les appartements communaux, le Dénéant.

Patrimoine administratif : cimetière, routes, adduction d'eau.

Nous avons mis un maximum de patrimoine dans le patrimoine financier lors du passage à MCH2, ce qui permet de couvrir des frais extraordinaires.

M. Fattebert présente un graphique qui démontre l'évolution de nos finances. Nos finances sont quasi équivalentes aux finances de 2021, malgré l'achat de l'ancienne poste qui s'est faite avec les liquidités. Il y a une évolution de plus de Fr 150'000.- par rapport à avril 2022.

Il reste une inconnue sur les rentrées d'impôts 2022 liées à la baisse d'impôts sur les personnes physiques.

Engagement hors bilan

CO : Fr. 823'911.85

RSG : Fr. 479'230.85

L'organe de révision a émis deux remarques dans son rapport :

- le montant sous-estimé des rentrées d'impôts
- le manque d'une annexe.

M. le Syndic demande s'il y a des questions.

Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision pour les comptes de fonctionnement 2022

Il n'y a pas de question. M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière.

Sur la base du rapport de l'organe de contrôle qui confirme que les comptes de fonctionnement 2022 sont conformes aux lois recommandées par le Canton, la commission financière approuve ces comptes de fonctionnement et propose à l'assemblée d'en faire de même.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes de fonctionnement 2022.

Approbation de la commission financière pour les comptes d'investissement

Il n'y a pas de question. M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière.

Sur la base du rapport de l'organe de contrôle qui confirme que les comptes d'investissement 2022 sont conformes aux lois recommandées par le Canton, la commission financière approuve ces comptes d'investissements et propose à l'assemblée d'en faire de même.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes des investissements 2022.

M. Barraud remercie Mme Chantal Schaller-Roch, administratrice des finances pour son excellent travail et sa disponibilité.

4. Crédit additionnel pour la révision du Plan d'aménagement local (PAL)

Un montant de Fr 80'000.- a été voté en 2012 pour la révision du PAL, Fr. 63'000 ont déjà été utilisés à ce jour. Lors de notre révision, nous étions en surdimensionnement d'environ de 6'000m², ce qui a incité la commune à stopper les travaux. Nous avons jusqu'au 1^{er} mai 2022 pour déposer notre

W

révision du PAL et avec le permis de construire des 5 villas à la Route des Noutes, nous n'avions plus de surdimensionnement.

Cependant le Canton exige que 6000m² de surdimensionnement soient mis en zones réservées jusqu'à l'approbation de notre nouveau PAL, ces zones ont été définies à part égales sur le terrain de deux propriétaires. Deux offres d'urbanisme pour terminer la révision ont été demandé pour un montant d'environ Fr. 70'000.-, ce qui engendre un crédit additionnel de Fr. 55'000.- pour terminer l'élaboration du PAL.

Approbation de la commission financière pour le crédit additionnel pour la révision du PAL

Il n'y a pas de question. M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière.

Afin d'éviter un dézonage de parcelles, la commission financière approuve ce crédit additionnel et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Pas de questions à la commission financière

L'assemblée approuve le crédit additionnel pour la révision du PAL, avec 25 voix OUI et une abstention.

5. Adaptation des statuts de l'Association du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

L'association a été créée en 2019 et nous devons approuver les nouveaux statuts. La STEP de Romont qui n'est plus conforme et sera remplacée par la création d'une nouvelle STEP à Autigny qui permettra d'assainir les micropolluants conformément aux normes fédérales. La limite d'endettement doit être augmenté afin de déclencher les études pour la construction de la nouvelle STEP estimé entre 80 et 100 millions. Les nouveaux statuts demandent la modification pour une limite d'investissement à Fr. 6'000'000.- et un compte trésorerie à Fr. 100'000.- pour un crédit d'étude de Fr. 6'000'000.-

M. Pasquier demande quel sera l'issue si le projet est refusé.

M. Fattebert répond que l'on risque une interdiction d'exploitation pour la STEP de Romont et que nous devons agir dans l'urgence, ce qui risque d'être encore plus onéreux.

Approbation de la commission financière pour l'adaptation des statuts de l'Association du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

Il n'y a pas de question. M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière.

La commission financière approuve l'adaptation des statuts de l'art. 27 de l'ABVGN et propose à l'assemblée d'en faire de même.

L'assemblée approuve l'adaptation des statuts de l'Association du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) à l'unanimité.

6. Divers

M. Fattebert rappelle que le 29 mars dernier a eu lieu une séance d'information pour la future nouvelle école intercommunale. Une assemblée communale pour la demande de crédit aura lieu le jeudi 11 mai 2023. M. Fattebert invite la population à venir s'informer sur ce projet, la présentation sera à nouveau projetée lors de cette assemblée.

M. Fattebert recherche l'origine de nos armoiries. Jusqu'à 1941 notre commune n'avait pas d'armoiries et il s'interroge sur la création de celles-ci et d'où viennent-elles ?

M. Fattebert remercie Mme Chantal Schaller-Roch pour son travail, sa compétence et son autonomie durant les années passées au sein de notre administration en tant qu'administratrice des finances.

M. Fattebert demande s'il y a d'autres divers.

Mme Catherine Bovet demande pourquoi le règlement des finances de l'ASCGM a été publié dans la Feuille officielle ?

M. Fattebert répond que cela fait partie de la procédure et que le règlement des finances est soumis à référendum.

M. Pierre Uldry demande quand est-ce que la route va être reprise par le Canton ?

M. Fattebert indique que cela est prévu pour le début 2025.

M. J.-Louis Roch demande si la commune prévoit de mettre des balises de route comme sur la commune de Sorens.

M. Etienne répond que les balises ne correspondent pas aux normes fribourgeoises et affirme que c'était une demande des citoyens de la commune de Sorens.

Comme il n'y a pas d'autres divers M. Fattebert remercie le Conseil communal et le personnel communal pour le travail accompli ainsi que tous les citoyens présents et clos l'assemblée à 21h30.

Il invite les citoyens à prendre le verre de l'amitié.

Le Syndic

David Fattebert



La Secrétaire

Josette Guillet

